

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le sept avril à vingt heures, le conseil municipal de la commune de SAINT-HILAIRE-LA-FORET (Vendée) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Christian BATY, Maire.

nombre de conseillers en exercice : **12**
nombre de conseillers présents : **8**
date de la convocation du conseil municipal : **01/04/2025**

Présents : Christian BÂTY, Marina KERGUEN, Joël ROCHE, Alain RAMBAUD, Martine COTTET, Eric JADEAU, Alain TOSCAN, Carine MILHAVET.

Absents excusés : Amédée GARCIA a donné pouvoir à Alain RAMBAUD
Chloé DAGOIS

Absentes : Marina AMELINEAU, Pauline ROUSSELOT

Secrétaire de séance : Eric JADEAU

Objet : 11 – 2025 – Vote des taux d'imposition 2025

M. le Maire expose les dispositions de l'article 1639 A du Code Général des Impôts (CGI) selon lequel le Conseil Municipal vote les taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires avant le 15 avril de chaque année.

Ces taux sont fixés conformément aux articles 1636 B sexies et 1636 B septies du CGI.

M. le Maire rappelle les taux applicables en 2024 :

Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB)	28,58 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	20,48 %
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires (THS)	17,73 %

Vu l'article 1639 A du Code Général des Impôts,

Vu les articles 1636 B sexies et 1636 B septies du Code Général des Impôts,

Vu l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024 (état 1259),

M. le Maire propose de ne pas augmenter les impôts.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, (résultats du vote : 8 pour)

- **Fixe** les taux applicables en 2025 comme suit,

Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB)	28,58 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	20,48 %
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires (THS)	17,73 %

- **Autorise** M. le Maire à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération

Pour extrait conforme au registre,
Le 07 avril 2025.

Le Maire,
Christian BATY



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le sept avril à vingt heures, le conseil municipal de la commune de SAINT-HILAIRE-LA-FORET (Vendée) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Christian BATY, Maire.

nombre de conseillers en exercice : **12**
nombre de conseillers présents : **8**
date de la convocation du conseil municipal : **01/04/2025**

Présents : Christian BÂTY, Marina KERGUEN, Joël ROCHE, Alain RAMBAUD, Martine COTTET, Eric JADEAU, Alain TOSCAN, Carine MILHAVET.

Absents excusés : Amédée GARCIA a donné pouvoir à Alain RAMBAUD
Chloé DAGOIS

Absentes : Marina AMELINEAU, Pauline ROUSSELOT

Secrétaire de séance : Eric JADEAU

Objet : 12 - 2024 – Vote de la subvention octroyée au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

M. le Maire propose de verser au Centre Communal d'Action sociale, une subvention de 700 €.

Le conseil Municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Autorise le Maire à effectuer un versement de **700 €** au budget CCAS.

Budget Principal : Dépenses de Fonctionnement – compte 657363

Pour extrait conforme au registre,
Le 07 avril 2025.

Le Maire,
CHRISTIAN BATY



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le sept avril à vingt heures, le conseil municipal de la commune de SAINT-HILAIRE-LA-FORET (Vendée) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Christian BATY, Maire.

nombre de conseillers en exercice : **12**
nombre de conseillers présents : **8**
date de la convocation du conseil municipal : **01/04/2025**

Présents : Christian BÂTY, Marina KERGUEN, Joël ROCHE, Alain RAMBAUD, Martine COTTET, Eric JADEAU, Alain TOSCAN, Carine MILHAVET.

Absents excusés : Amédée GARCIA a donné pouvoir à Alain RAMBAUD
Chloé DAGOIS

Absentes : Marina AMELINEAU, Pauline ROUSSELOT

Secrétaire de séance : Eric JADEAU

Objet : 13 – 2025 – Vote du budget principal et du budget annexe

Vu le projet de budget principal et du budget annexe Lotissement 4 pour l'exercice 2025,

Il est proposé au conseil municipal d'adopter les budgets primitifs 2025 :

Budget communal 2025

Fonctionnement :

Dépenses = Recettes = **680 139,53 €**

Investissement :

Dépenses = Recettes = **634 914,32 €**

Budget annexe 2025 – lotissement 4

Fonctionnement :

Dépenses = Recettes = **362 973,74 €**

Investissement :

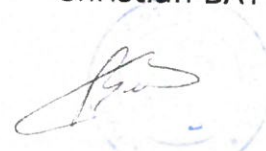
Dépenses = Recettes = **355 200,72 €**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide d'adopter le budget principal 2025 et le budget annexe lotissement 4 tels que présentés ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre,
Le 07 avril 2025.

Le Maire,
Christian BATY



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le sept avril à vingt heures, le conseil municipal de la commune de SAINT-HILAIRE-LA-FORET (Vendée) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Christian BATY, Maire.

nombre de conseillers en exercice : **12**
nombre de conseillers présents : **8**
date de la convocation du conseil municipal : **01/04/2025**

Présents : Christian BÂTY, Marina KERGUEN, Joël ROCHE, Alain RAMBAUD, Martine COTTET, Eric JADEAU, Alain TOSCAN, Carine MILHAVET.

Absents excusés : Amédée GARCIA a donné pouvoir à Alain RAMBAUD

Absentes : Marina AMELINEAU, Pauline ROUSSELOT, Chloé DAGOIS

Secrétaire de séance : Eric JADEAU

Objet : 14 - 2025 – Demande de participation financière aux frais de fonctionnement du RASED – année scolaire 2024-2025

M. le Maire fait part de la demande de participation financière aux frais de fonctionnement du RASED pour l'année 2025.

Les membres du Réseau d'Aide aux Enfants en Difficulté (RASED) interviennent auprès des élèves en difficulté de l'école publique de la commune.

Leurs interventions nécessitent un matériel spécifique et l'achat de fournitures adaptées.

L'Inspectrice de l'Education Nationale propose de participer aux frais de fonctionnement à hauteur de 30€ par classe.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

✓ Autorise M. le Maire à verser une participation financière de 90 €, pour l'année scolaire 2025, soit 30 € par classe, au Réseau d'aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASED).

Pour extrait conforme au registre,
Le 07 avril 2025.

Le Maire,
Christian BATY



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le sept avril à vingt heures, le conseil municipal de la commune de SAINT-HILAIRE-LA-FORET (Vendée) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Christian BATY, Maire.

nombre de conseillers en exercice	:	12
nombre de conseillers présents	:	8
date de la convocation du conseil municipal	:	01/04/2025

Présents : Christian BÂTY, Marina KERGUEN, Joël ROCHE, Alain RAMBAUD, Martine COTTET, Eric JADEAU, Alain TOSCAN, Carine MILHAVET.

Absents excusés : Amédée GARCIA a donné pouvoir à Alain RAMBAUD

Absentes : Marina AMELINEAU, Pauline ROUSSELOT, Chloé DAGOIS

Secrétaire de séance : Eric JADEAU

OBJET : 15 - 2025 – Reprise de la voirie, des trottoirs et des réseaux du lotissement privé « Le Champ Bouchard 2 » par la commune

M. le Maire informe le conseil municipal de la demande des colotis de l'ASL Le Champ Bouchard 2 sur la cession de la voirie, des trottoirs et des réseaux à la commune.

Après une visite sur place et avec les éléments transmis par l'ASL Le Champ Bouchard 2, M. le Maire confirme cette possibilité aux conditions suivantes :

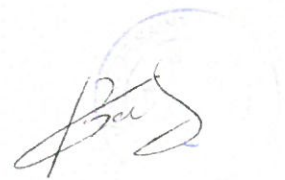
- L'ASL Champ Bouchard 2 garde la propriété des espaces verts et du bassin d'orage du lotissement dont l'entretien lui incombera ;
- Concernant l'éclairage public, le coût de sa mise en service sera supporté par les colotis de l'ASL Le Champ Bouchard 2. La commune prendra le coût de l'abonnement à sa charge.
- Les frais d'acte notarié seront à la charge de la commune au titre de cette rétrocession ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- ✓ **Accepte** la reprise par la commune de la voirie, des trottoirs, du réseau pluvial sous voirie et de l'éclairage public sous conditions :
 - tous les lots devront être construits,
 - les candélabres seront déjà posés et fonctionnels,
 - passage de caméra dans le réseau pluvial
 - un panneau « Interdit aux + de 3.5 tonnes » devra être acheté et posé
 - sous condition de vérification de la conformité des trottoirs. Ce contrôle sera confié à la SAET, et le coût en sera supporté par la collectivité.
- ✓ **N'accepte pas** la reprise par la commune des espaces verts et du bassin d'orage,
- ✓ **Autorise** M. le Maire à signer tous documents afférents à la reprise par la commune de la voirie, des trottoirs, du réseau pluvial sous voirie et de l'éclairage public.

Pour extrait conforme au registre,
Le 07 avril 2025.

Le Maire,
Christian BATY



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le sept avril à vingt heures, le conseil municipal de la commune de SAINT-HILAIRE-LA-FORET (Vendée) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Christian BATY, Maire.

nombre de conseillers en exercice : **12**
nombre de conseillers présents : **8**
date de la convocation du conseil municipal : **01/04/2025**

Présents : Christian BÂTY, Marina KERGUEN, Joël ROCHE, Alain RAMBAUD, Martine COTTET, Eric JADEAU, Alain TOSCAN, Carine MILHAVET.

Absents excusés : Amédée GARCIA a donné pouvoir à Alain RAMBAUD
Chloé DAGOIS

Absentes : Marina AMELINEAU, Pauline ROUSSELOT

Secrétaire de séance : Eric JADEAU

OBJET : 16 - 2025 – Proposition d'adhésion à un groupement de commande pour « la fourniture et l'acheminement d'énergies »

Vu le code de l'énergie, notamment ses articles L.331-1 et suivants ainsi que ses articles L.441-1 et suivants,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique, notamment ses articles L.2113-6 à L.2113-8,

Considérant que la commune de SAINT HILAIRE LA FORÊT a des besoins propres en matière de fourniture et d'acheminement d'électricité pour le fonctionnement de ses bâtiments,

Considérant que les collectivités doivent souscrire une offre de marché, entrant dans le champ d'application des règles de la commande publique,

Considérant que les entités privées doivent souscrire des offres de marché,

Considérant que l'achat d'énergie présente des spécificités techniques et que la mutualisation pour l'acquisition d'énergies peut permettre d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et incidemment d'obtenir des meilleurs prix,

Considérant que le SyDEV propose de constituer un groupement de commande, avec des personnes morales de droit privé et de droit public

poursuivant une mission d'intérêt général, pour la fourniture et l'acheminement d'énergies,

Considérant que le groupement de commande est constitué pour une durée illimitée,

Considérant que pour satisfaire les besoins des membres, il sera conclu des marchés ou des accords-cadres pour la fourniture et l'acheminement d'électricité,

Considérant que le SYDEV serait le coordonnateur du groupement,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le conseil municipal :

- ✓ approuve les termes de la convention constitutive du groupement de commande pour la fourniture et l'acheminement d'énergies jointe en annexe (GC2024-ACHATENERGIES),
- ✓ décide de l'adhésion de la commune de SAINT HILAIRE LA FORÊT au groupement de commande pour la fourniture et l'acheminement d'énergies pour ses besoins en électricité.
- ✓ autorise Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commande ainsi que les documents y afférant, et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- ✓ s'engage à respecter les obligations liées aux membres décrites dans la convention constitutive du groupement,
- ✓ verse les frais d'indemnisation exposés par le coordonnateur conformément aux dispositions de la convention et imputer ces dépenses sur le budget de l'exercice correspondant,
- ✓ s'engage à exécuter avec la ou les entreprises retenue(s) les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents,
- ✓ s'engage à régler les sommes dues au titre des marchés, accords-cadres et marchés subséquents et à les inscrire préalablement au budget.

Pour extrait conforme au registre,
Le 07 avril 2025.

 Le Maire,
Christian BATY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le sept avril à vingt heures, le conseil municipal de la commune de SAINT-HILAIRE-LA-FORET (Vendée) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Christian BATY, Maire.

nombre de conseillers en exercice : **12**
nombre de conseillers présents : **8**
date de la convocation du conseil municipal : **01/04/2025**

Présents : Christian BÂTY, Marina KERGUEN, Joël ROCHE, Alain RAMBAUD, Martine COTTET, Eric JADEAU, Alain TOSCAN, Carine MILHAVET.

Absents excusés : Amédée GARCIA a donné pouvoir à Alain RAMBAUD
Chloé DAGOIS

Absentes : Marina AMELINEAU, Pauline ROUSSELOT

Secrétaire de séance : Eric JADEAU

OBJET : 17 - 2025 - Adhésion Géo Vendée - Désignation des représentants

M. le Maire informe que lors de sa précédente séance, le conseil municipal avait délibéré l'adhésion à Géo Vendée à compter de 2025 (Cf délibération 08 - 2025).

Le conseil municipal, après avoir été informé du projet de transformation de l'Association Géo Vendée en GIP et de la convention constitutive dudit GIP, en vue de participer à l'Assemblée Générale de l'Association qui décidera de sa transformation en GIP et de pouvoir signer la convention constitutive du GIP pour en être membre.

A cette fin, le conseil municipal décide par voie de conséquence :

✓ De donner pouvoir à Marina KERGUEN, 1^{ère} Adjointe, en qualité de titulaire, et Alain RAMBAUD, 3^{ème} Adjoint, en tant que suppléant, aux fins de représenter la commune de SAINT HILAIRE LA FORET lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Association Géo Vendée appelée à se réunir sur la question de la transformation en vue de voter favorablement la transformation de l'Association Géo Vendée en GIP,

✓ De donner pouvoir à Marina KERGUEN, 1^{ère} Adjointe, ou aux fins de signer la convention constitutive du GIP,

Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le

ID : 085-218502318-20250407-DELIB_17_2025-DE

S²LOW

✓ De désigner en tant que représentant de la commune de SAINT HILAIRE LA FORÊT, Marina KERGUEN, 1^{ère} Adjointe, en qualité de titulaire, et Alain RAMBAUD, 3^{ème} Adjoint, en tant que suppléant, aux fins de siéger et voter à l'Assemblée Générale du GIP et, s'il est désigné au sein d'un collège administrateur, aux fins de siéger et voter au Conseil d'administration du GIP.

Pour extrait conforme au registre,
Le 07 avril 2025.

Le Maire,
Christian BATY



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le sept avril à vingt heures, le conseil municipal de la commune de SAINT-HILAIRE-LA-FORET (Vendée) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Christian BATY, Maire.

nombre de conseillers en exercice : **12**
nombre de conseillers présents : **8**
date de la convocation du conseil municipal : **01/04/2025**

Présents : Christian BÂTY, Marina KERGUEN, Joël ROCHE, Alain RAMBAUD, Martine COTTET, Eric JADEAU, Alain TOSCAN, Carine MILHAVET.

Absents excusés : Amédée GARCIA a donné pouvoir à Alain RAMBAUD
Chloé DAGOIS

Absentes : Marina AMELINEAU, Pauline ROUSSELOT

Secrétaire de séance : Eric JADEAU

OBJET : 18 - 2025 – Acceptation solde de compte sur la succession de M. LANGEAIS

M. le Maire informe le conseil municipal qu'un solde de compte sur la succession de Monsieur André LANGEAIS reste à percevoir.

La somme de 206.79 € reste à verser à la collectivité et clôture ainsi la succession auprès de l'Office Notarial de Me Caroline MOUTARD (Longeville / Mer).

Cette somme sera versée au compte 10251- Dons et legs en capital et sera utilisée dans le cadre de la réfection du trottoir devant le commerce « Luc's Pâtisserie »

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Accepte le solde de compte sur la succession de Monsieur André LANGEAIS, pour un montant de 206.79 €.
- Autorise le Maire à signer tout document en lien avec ce legs et la clôture de la succession.

Pour extrait conforme au registre,
Le 07 avril 2025.

Le Maire,
Christian BATY



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le sept avril à vingt heures, le conseil municipal de la commune de SAINT-HILAIRE-LA-FORET (Vendée) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Christian BATY, Maire.

nombre de conseillers en exercice : 12
nombre de conseillers présents : 8
date de la convocation du conseil municipal : 01/04/2025

Présents : Christian BÂTY, Marina KERGUEN, Joël ROCHE, Alain RAMBAUD, Martine COTTET, Eric JADEAU, Alain TOSCAN, Carine MILHAVET.

Absents excusés : Amédé GARCIA a donné pouvoir à Alain RAMBAUD
Chloé DAGOIS

Absentes : Marina AMELINEAU, Pauline ROUSSELOT

Secrétaire de séance : Eric JADEAU

OBJET : 19 - 2025 – Cadeau de départ à la retraite de Madame Sylvie FAIVRE

M. le Maire informe le conseil municipal du départ à la retraite de Madame Sylvie FAIVRE, secrétaire de mairie, depuis le 27 décembre 2024.

Il est proposé d'offrir à Madame Sylvie FAIVRE un bon d'achat via une agence de voyage. Cette dépense sera imputée au compte 6232.

Il invite les membres du conseil à se prononcer sur l'offre d'un cadeau de départ à la retraite.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, DÉCIDE :

- D'offrir un bon d'achat de départ à la retraite d'un montant de 250 € à Madame Sylvie FAIVRE.
- De donner tout pouvoir à M. le Maire pour signer toutes les pièces relatives à la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre,
Le 07 avril 2025.

Le Maire,
Christian BATY



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le sept avril à vingt heures, le conseil municipal de la commune de SAINT-HILAIRE-LA-FORET (Vendée) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Christian BATY, Maire.

nombre de conseillers en exercice	:	12
nombre de conseillers présents	:	8
date de la convocation du conseil municipal	:	01/04/2025

Présents : Christian BÂTY, Marina KERGUEN, Joël ROCHE, Alain RAMBAUD, Martine COTTET, Eric JADEAU, Alain TOSCAN, Carine MILHAVET.

Absents excusés : Amédée GARCIA a donné pouvoir à Alain RAMBAUD
Chloé DAGOIS

Absentes : Marina AMELINEAU, Pauline ROUSSELOT

Secrétaire de séance : Eric JADEAU

OBJET : 20 - 2025 – Fixation du montant de la caution – Logement locatif communal 3 Ter Place de l'Eglise

M. le Maire fait part au conseil municipal de l'arrivée de Delphine BARIGAULT dans le logement locatif communal sis au n° 3 Ter Place de l'Eglise, depuis le 28 mars 2025.

Le prix du loyer avait été fixé lors du dernier conseil municipal à la somme de 450.94€ dont 20€ de charges (provision eau et électricité).

M. le Maire propose au conseil municipal de fixer le montant de la caution à hauteur du montant d'un loyer mensuel.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de :

- Fixer le montant de la caution à la somme de 450.94€

Pour extrait conforme au registre,
Le 07 avril 2025.

Le Maire,
Christian BATY

